Cfdt: INTERCO LOIR ET CHER
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Pourquoi la CFDT appelle au rassemblement le 14 juin à 9h ?

Le 11 juin dernier, vos représentants CFDT ont rencontré, le Président, la Vice-présidente en charge du personnel et le Directeur général des services départementaux pour faire un point sur les mesures RH.

Il nous a été précisé qu'aujourd'hui, il ne s'agit plus de mesures d'économies (?), mais simplement d'appliquer la demande du Préfet de passer de 1575 à 1607 heures de travail, traduite par l'administration par la suppression des 4 jours « Président ».

Sur ce sujet, pour notre organisation syndicale, le protocole d'accord sur la RTT, signé entre le Président du CG41 et les organisations syndicales en 2001, ne peut être abordé que dans le cadre d'une ouverture de négociation, qui place chaque interlocuteur au même niveau de propositions et de dialogue.

Concernant les mesures d'économies sur les ressources humaines, qui ne semblent plus d'actualité, la confusion reste entière.

Comment peut-il en être ainsi sans pour autant les avoir retiré de l'ordre du jour du prochain Comité Technique, et sans qu'aucune confirmation officielle de l'abandon de la suppression de la monétisation des jours CET, de la suppression du paiement des heures supplémentaires pour tous, de l'arrêt des congés exceptionnels de départ en retraite, de la diminution du nombre de jours « enfant malade », du blocage imposé de 2 à 4 jours RTT positionnés par l'administration sur des jours de fermeture, et de la suppression d'une CAP par an, **n'ait été faite** ?.

Aussi, dans ce contexte, nous avons rappelé nos exigences de clarification.

À ce jour, nous sommes toujours sans réponses aux questions suivantes :

Quels sont les montants d'économies RH visés ?
Quelles sont les autres mesures d'économies prévues dans l'ensemble des services et directions (Cabinet, et Communication inclus) ?
Quels en sont les pourcentages par DGA et directions ?
Quelles mesures de « recentrage sur ses compétences obligatoires » la collectivité compte-t-elle adopter ?
Quelles sont les mesures d'économies envisagées sur les trois prochaines années et sur les années à venir?

Nous revendiquons l'élaboration d'un « pacte social » avec les partenaires sociaux, faisant appel à une véritable concertation et l'ouverture de négociations sur les enjeux de la collectivité.

Aussi, afin d'exprimer votre désaccord sur le fond et sur la forme de la révision du temps de travail, et sur l'application des mesures d'économies RH annoncées, nous vous invitons à des débrayages et des rassemblements.

Soyez nombreux, à cesser le travail, ne serait-ce qu'une heure, pour nous rejoindre ;

Le 14 juin à 9h devant l'Hôtel de Département.

Syndicat CFDT du Conseil Départemental de Loir-et-Cher, courriel : cfdt@cg41.fr Tél : 02-54-58-42-35
http://syndicat-cfdt41.fr et accès extranet rubrique partenaires sociaux.